

FUSION DE COMMUNES

Haut-Talent pourrait devenir la plus grande commune du district



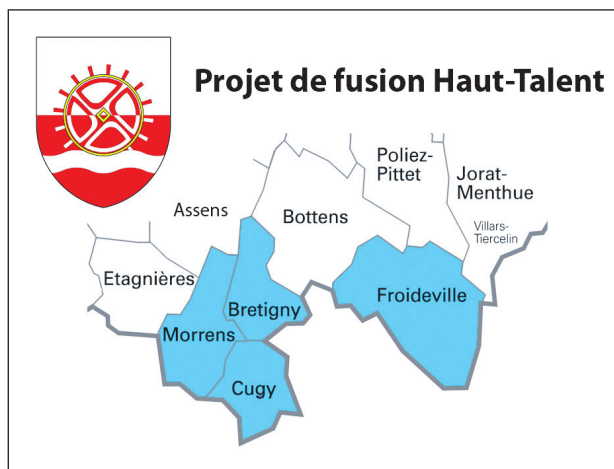
De g. à dr.: Urs Lauper (syndic de Bretigny-sur-Morrens), Jean-Paul Raemy (vice-syndic de Morrens), Michel Pittet (syndic de Froideville) et Raymond Bron (syndic de Cugy).

Avec près de sept mille habitants, le projet de fusion de communes lancé par Bretigny-sur-Morrens, Cugy, Froideville et Morrens pourrait surpasser Echallens. La convention de fusion a été présentée mardi soir et les Conseils se prononceront le 11 juin prochain.

La nouvelle commune de Haut-Talent va-t-elle devenir la plus peuplée du district? Réunissant près de sept mille habitants, le projet de fusion de communes lancé par Bretigny-sur-Morrens, Cugy, Froideville et Morrens pourrait en effet surpasser Echallens et ses 5000 habitants. A quelques conditions toutefois. Il faudra d'abord, bien évidemment, que le projet aboutisse. Pour cela, les Conseils communaux ou généraux des quatre villages devront accepter simultanément le 11 juin prochain le texte de la convention de fusion. Les populations de ces quatre mêmes villages devront ensuite en faire autant au mois de novembre. Mais il faudrait aussi que, parallèlement, le projet de fusion dans lequel est engagé Echallens avec cinq de ses voisins échoue. Les inconnues sont donc encore nombreuses, mais le scénario existe.

Beaucoup plus concret, le texte de la convention de fusion a été présenté mardi soir à Froideville devant une assemblée de près de 300 personnes. Le syndic de Cugy, Raymond Bron, a d'abord expliqué que ce document unificateur comportait deux différences notables par rapport aux informations fournies précédemment. La date d'entrée en vigueur de la nouvelle commune a été avancée au 1er juillet 2016, en lieu et place du 1er janvier 2017. Cette décision a été motivée par la volonté de laisser aux nouvelles autorités la possibilité d'établir leur propre programme de législature et de fixer le taux d'imposition 2017. Contrairement à ce qui se pratique généralement, le vote sur la convention de fusion se fera en effet sans connaître le futur taux d'imposition. «Nos estimations placent le taux 2017 dans une fourchette comprise entre 71 et 74% du taux d'imposition cantonal de base. Mais vu le nombre de paramètres en jeu, il serait aléatoire de le déterminer précisément aujourd'hui», a expliqué le syndic de Cugy.

L'assemblée a, par contre, pu découvrir les nouvelles armoiries de la commune. Elles représentent le Talent, qui fait fonctionner une roue de moulin à quatre branches en référence au nombre de



communes fusionnantes. Ces armoiries ont été dessinées par le plasticien d'Orzens Frédéric Burkhard, qui a aussi conçu celles du projet Sauteruz, dont fait partie sa commune.

Si elle voit le jour, la nouvelle commune de Haut-Talent aurait son siège administratif à Cugy. Elle serait dotée d'un Conseil communal à 70 membres et d'une Municipalité à cinq membres. Les élections se dérouleraient sur le mode du scrutin proportionnel avec, pour la première législature uniquement, des sièges réservés aux représentants de chaque ancienne commune, répartis proportionnellement aux chiffres de populations. La naissance de Haut-Talent impliquerait aussi fort logiquement la dissolution de l'Association scolaire intercommunale de Cugy et environs (ASICE), puisqu'elle réunit justement les quatre communes du projet.

A noter enfin que, pour Morrens, la convention n'a pas été signée par le syndic Jean-Daniel Chamot, qui s'est récemment retiré du comité de pilotage. C'est donc au vice-syndic Jean-Paul Raemy qu'est revenu cet honneur.

MS

Voir www.fusion-haut-talent.ch